

CCAS

REUNION DU 28.09.2015

.....

Etaient présents : Didier CORBINAUD - Bérangère WERY - Jean-Pierre DHOUDAIN - Marie-Lise LEGRAND - Marcel LEFEVRE - Natacha JOUBERT - Véronique HANOT

Etaient absents : Laurence SANNIER (démissionnaire) - Danny LOBRY (excusée) - Roger DENIS (excusé) - Thérèse QUENON

Secrétaire de séance : Marie-Lise LEGRAND

*** Questions inscrites à l'Ordre du Jour :

- **1/ Repas des aînés le mercredi 11 Novembre :**

Les membres du CCAS ont décidé à l'unanimité :

- comme les années précédentes, de faire confiance au traiteur LALAUT pour la fourniture du repas, les boissons étant achetées par le CCAS,
- comme les années précédentes, d'assurer le service à table.

Le menu a été choisi (amuse gueules, velouté aux asperges, filet de raie au beurre de câpres, glace, paleron de veau sauce poulette, salade - fromage, gâteau poire-chocolat, café, liqueurs). Les invitations seront distribuées dès que possible, les réponses étant attendues en mairie avant le 02 novembre, afin de réserver le nombre juste de repas, et de faire le plan de table.

- **2/ Goûter de Noël le samedi 19 décembre :**

Les membres du CCAS ont décidé de reconduire la tradition du goûter de Noël. Il sera organisé le samedi 19 décembre à 17 heures (des invitations seront distribuées). Après une après-midi récréative (préparation des décors dans la salle de réunion du Conseil municipal, puis décoration des sapins sur la place), tous les habitants de la commune pourront venir à la salle de la fontaine déguster des pâtisseries accompagnées de boissons chaudes ou froides.

Le CCAS recherche un père Noël. Les volontaires sont les bienvenus. Se présenter à la mairie.

- **3/ Colis des aînés :**

Les membres du CCAS ont décidé de reconduire la tradition du colis attribué chaque année aux aînés de la commune. Les colis seront remis à leurs destinataires lors du goûter de Noël.

*** Tour de table :

A la demande de M. DHOUDAIN, Monsieur le maire rappelle que chaque personne en difficulté, même temporaire, peut faire appel au CCAS pour une aide. De plus, les membres du CCAS doivent rester attentifs aux besoins de la population, et signaler sans délai tout besoin identifié.